

L'an **DEUX MILLE DOUZE le 19 JANVIER à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 11 janvier 2012**

PRESENTS : J. ANCEY, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSE : C. ARGOUD.

Secrétaire de séance : Bruno COTTAVE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Guerpillon explique à l'assistance qu'il souhaitait un débat sur le fonctionnement du domaine skiable au cours de la saison 2011-2012, d'où la demande d'une majorité d'élus d'organiser cette réunion.

Christophe Sestier souligne que cette réunion supplémentaire aurait pu être évitée si les élus demandeurs n'avaient pas été absents de la réunion qui s'est tenue entre les deux conseils municipaux de Saint Pierre de Chartreuse et Saint Pierre d'Entremont lors de laquelle ils auraient pu s'exprimer.

Ce à quoi Benoit Koch rétorque qu'avant d'organiser une réunion des deux conseils municipaux il faut d'abord aplanir les tensions au sein du conseil municipal. Il soulève également le problème de la convocation à cette réunion, car à priori des convocations différentes auraient été envoyées.

1. LES CONDITIONS DE L'ACCES AU HAMEAU DES ESSARTS :

Le groupe des 8 élus en opposition avec le Maire font remarquer que les clients skieurs ne peuvent pas accéder au stade débutant.

Il leur est répondu que des explications ont été données en réunion SIVU.

Stéphane Brun rétorque que certaines écoles ne viennent plus à Saint Pierre et ne sont pas comptabilisées par certains gérants d'établissements. Des doléances arrivent tous les jours, d'où un risque de perte de clients et de chiffre d'affaires. Les clients ne comprennent pas pourquoi un certain nombre de remontées mécaniques ne fonctionnent pas.

Christophe Sestier répond qu'un bilan de fin de saison sera fait et démontrera le bien fondé ou pas des décisions. Pour cet hiver le fonctionnement actuel perdurera. Des orientations devront être décidées en conseil syndical du SIVU pour le futur.

Yves Guerpillon fait remarquer qu'il est très surpris par l'organisation de la communication : problème de la mise en place des banderoles d'informations.

Bruno Cottave explique qu'elles sont fixées par le haut pour pouvoir les retourner de façon à ce qu'elles soient cachées les mercredis et les samedis. Des affiches ont également été distribuées dans les commerces.

Christophe Sestier fait remarque que la désinformation est due aux différents reportages qui ont eu lieu sur la station.

Yves Guerpillon rétorque qu'il ne voit pas quelle désinformation a pu être faite, et reproche à Christophe Sestier de donner des interviews en période de crise.

Christophe Sestier réplique que l'erreur a été de faire venir la presse dès le départ, et que cela a ensuite déclenché l'intérêt des journalistes.

Il fait remarquer qu'au moment de la construction du télésiège 6 places, la mobilisation a eu lieu, or concernant le fonctionnement de la station cet hiver, on n'a pas ressenti la même mobilisation !

Stéphane Brun fait remarquer que la saison dernière a été catastrophique et la commune a dû abonder à travers les impôts des habitants lesquels n'approuvent pas le fonctionnement actuel. De plus la clientèle n'a pas la bonne information et ne sait pas que la télécabine ne fonctionne pas en semaine.

Frédéric Diederichs souhaite connaître le montant du budget communication du SIVU.

Christophe Sestier répond que cette ligne budgétaire est très réduite, cependant des affichages sont prévus.

Stéphane Brun rappelle la décision en décembre 2009 de Saint Pierre d'Entremont de sortir du SIVU. Il avait été demandé aux délégués de Saint Pierre de Chartreuse de voter selon les choix du conseil municipal. En conséquence Stéphane Brun demande que les membres du SIVU votent selon les directives du conseil

municipal, ce à quoi Christophe Sestier répond que chaque élu représentant le conseil dans une structure intercommunale vote en son âme et conscience.

Yves Guerpillon demande que le conseil municipal prenne la délibération que la station soit ouverte 7 jours sur 7 entièrement. Christophe Sestier répond que cette délibération n'est pas à l'ordre du jour, et qu'en tout état de cause cela sera effectif dès le 13 février, date du début des vacances scolaires.

Stéphane Baffert propose qu'il y ait une nouvelle élection pour changer les délégués au SIVU lors du futur conseil municipal. Le maire répond qu'étant majoritaire ils ont tout à fait le pouvoir de demander à inscrire cette délibération au prochain conseil municipal, et qu'il étudiera la possibilité et l'opportunité de le faire.

Michel Virard confirme que manque d'information a contribué à la situation actuelle.

Stéphane Brun déplore le manque de « leadership » au sein du conseil municipal.

Jean Claude Cartannaz affirme que ce sont les contradictions du Maire qui ont créé ce clivage, et rappelle que l'économie du village est très mal en point.

Stéphane Brun souligne que le même problème a eu lieu cet été pour le VTT.

2- LE DEVELOPPEMENT DU SITE DES EGAUX CONFORMEMENT L'ENGAGEMENT COLLECTIF DE 2008

Rappel de la profession de foi de 2008 : le développement et la pérennité du site des Egaux.

Christophe Sestier explique que la délégation de service public a été proposée car certaines structures étaient d'accord pour faire fonctionner les Egaux, mais les problèmes financiers ne permettaient pas de continuer dans les conditions actuelles. La DSP n'a pas pu se faire, en conséquence des bénévoles ont pris le relais à travers une association. L'expérience n'aura lieu que cette année, une DSP sera lancée pour l'année prochaine.

Yves Guerpillon rétorque que dans le cadre de l'offre neige, il ne comprend pas qu'on fasse une DSP pour les Egaux au lieu de rassembler les sites. En outre il ne connaît pas de structure où il y ait plusieurs gestionnaires.

Christophe Sestier confirme qu'il y aura une DSP pour le site Saint Pierre de Chartreuse/Planolet et une autre pour les Egaux.

Le travail sur une éventuelle réversion sur certains forfaits vis-à-vis des Egaux est en cours.

Yves Guerpillon demande le rétablissement de la navette entre Saint Hugues et Saint Pierre pour dynamiser les Egaux comme les élus s'y étaient engagés : puisqu'il n'y a pas de liaison possible avec Saint Pierre par les pistes de skis, il est nécessaire de prévoir une liaison par la route.

Christophe Sestier répond que la navette a eu peu de succès les saisons passées, et qu'elle a donc été supprimée pour raisons financières, il souligne toutefois que cette décision n'est pas irrémédiable.

Yves Guerpillon revient sur le côté « service au client », il ne faut pas délaissé le côté commercial au profit du côté financier.

D'autre part il fait part de son étonnement concernant le tracé de la piste de liaison entre Les Essarts et le Planolet. En effet la piste créée ne suit pas le projet initial.

Christophe Sestier explique qu'il a été nécessaire de modifier le tracé en raison du captage d'eau potable du Battour d'une part, et de l'opposition de certains propriétaires d'autre part.

Cette piste a été faite dans l'urgence, le tracé a été décidé par le bureau du SIVU.

Stéphane Brun fait remarquer que c'est une piste utile pour le personnel mais pas pour les skieurs et que cela confirme que les professionnels de la neige ont leur mot à dire du point de vue technique.

3- LE FONCTIONNEMENT DU TELESKI DU COL DE PORTE SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE :

Une partie du téléski de la Prairie se trouve sur le territoire de la commune de Saint Pierre de Chartreuse. Cependant l'exploitation du téléski relève de l'autorité du SIVU et non de la commune.

Stéphane Baffert reproche au maire de ne pas avoir demandé l'avis du conseil municipal cette année contrairement aux saisons passées.

RETOUR SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION CET HIVER :

Selon Bruno Cottave 80% de la station est ouvert. Stéphane Brun et Jean-Claude Cartannaz rétorquent que l'entrée principale de la station étant fermée, cela représente une fermeture supérieure à 20 %.

Bruno Cottave répond que c'est une question financière, ce que dément Stéphane Brun qui affirme que c'est un problème politique.

QUESTION DU PUBLIC :

Pourquoi le secteur Saint Pierre est fermé alors que le secteur Planolet est ouvert ?

Pourquoi la gestion des Egaux a été confiée à une association ?

Christophe Sestier confirme que le fonctionnement actuel continuera avec accès par la Combe de L'Ours.

Stéphane Baffert demande pourquoi c'est le côté Saint Pierre qui est fermé alors que la commune a versé 140 000 euros au SIVU ?

Réponse de Christophe Sestier : ce sont les statuts du Conseil Syndical.

Il annonce qu'un conseil municipal devrait se tenir le 13 février en remplacement de celui prévu initialement le 30 janvier.

Il rappelle les investissements prévus en 2013 :

- piste reliant le haut du Creux de la Neige aux Fraisses
- changement du téléski du Gaz
- V3 du télésiège

Christophe Sestier admet tout à fait qu'il y ait des désaccords entre les élus concernant les remontées mécaniques, mais trouve très regrettable que le fonctionnement du conseil municipal s'en trouve affecté. Il demande aux élus de faire la distinction entre le SIVU et la commune.

Stéphane Baffert fait remarquer que cette situation n'interfère pas sur les dossiers portés par l'ensemble du conseil municipal comme celui de la future Maison du Parc par exemple. Cependant Christophe Sestier émet des doutes et regrette que certaines décisions soient refusées pour « faire tomber Sestier », et soient prises pour faire pression.

Il est vrai que certaines décisions du SIVU ont mis le feu aux poudres, notamment les licenciements, mais les 8 conseillers opposants font remarquer qu'ils agissent ainsi pour le bien de la commune, dans l'intérêt général. En outre ils informent qu'ils n'acceptent plus de commissions générales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 45.